



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 15 octobre 2004,

Objet : Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un compte-rendu de la réunion que nous avons eu avec Maître Nathalie THIBAUD concernant la suite à donner à l'affaire du permis de construire accordé par le maire de Pradines à la Société Foncière du Sud.

Je ne reviendrai pas sur la réponse négative du maire, vous en ayant déjà fait part lors de notre précédent compte-rendu, mais plutôt sur la modification concernant la procédure que nous engageons. La position de notre avocate concernant les deux recours simultanés (référé en suspension des travaux et recours en annulation du permis) confirme les informations que j'avais recueillies lors d'une réunion des représentants de neuf associations de Cahors et des environs proches qui s'était tenue à Bégoux.

Ce changement de tactique léger, mais impératif sous peine de nullité de la requête, va en premier lieu avoir pour effet de doubler la facture de l'avocate. Je pondérerai cela en précisant que les dons fait à une association sont déductibles des impôts à raison de 60%. L'avocate nous a donc envoyé une facture de 1794 € pour le référé et une demande d'acompte de 600 € pour l'autre recours.

Je propose donc que la participation se fasse en deux temps:

- *Une première part dont le récolement **urgent** devra être terminé pour le 25 octobre et prenant comme base la formule du précédent compte-rendu.*
- *Une deuxième part qui viendra en complément d'une éventuelle aide juridictionnelle (rien n'est garanti) , et fera le complément pour boucler le budget.*

Comme une demande d'acompte nous est adressée, je propose que les personnes qui le peuvent financièrement nous adressent en même temps la deuxième partie de la participation afin de couvrir le montant de l'acompte (Rappel: il n'y a pas de plafond haut à la participation)

Concernant la demande de permis de construire au nom de Alain Maratuech sur la parcelle attenante, les informations bien que partielles font état d'un projet aussi catastrophique que le précédent. Mais à chaque jour suffit sa peine, et dans un premier temps, il nous faut travailler pour la victoire de notre cause, le second permis n'étant en l'état actuel qu'en cours d'instruction.

Dernière information: *Le préfet demande l'annulation du permis par le maire auprès du tribunal administratif. Le vent tournerait-il ?*

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président :
Alain AUPEIX

Pour nous joindre par e/mail : pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>